

RCS : BEAUVAIS Code greffe : 6001

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BEAUVAIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2023 B 00450 Numéro SIREN : 952 892 636 Nom ou dénomination : 72 AUTOMOTIVE

Ce dépôt a été enregistré le 18/04/2024 sous le numéro de dépôt 1688

Désignation de l'entreprise : SAS 72 AUTOMOTIVE Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 5
Adresse de l'entreprise 5 rue Jean Baptiste Godin 60000 BEAUVAIS Durée de l'exercice précédent* 0Numéro SIRET* 9 5 2 8 9 2 6 3 6 0 0 0 1 2 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 13 0 0 9 2 0 2 3		N-1 10 0 0 0 0			
		Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC					
	Frais de développement *	CX		CQ					
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG					
	Fonds commercial (1)	AH		AI					
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK					
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM					
	Terrains	AN		AO					
	Constructions	AP		AQ					
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS					
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU					
Immobilisations en cours	AV		AW						
Avances et acomptes	AX		AY						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT					
	Autres participations	CU		CV					
	Créances rattachées à des participations	BB		BC					
	Autres titres immobilisés	BD		BE					
	Prêts	BF		BG					
	Autres immobilisations financières*	BH		BI					
TOTAL (II)		BJ		BK					
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM					
	En cours de production de biens	BN		BO					
	En cours de production de services	BP		BQ					
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS					
	Marchandises	BT	4 053 046	BU		4 053 046			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW					
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX		BY					
	Autres créances (3)	BZ	65 983	CA		65 983			
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC					
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE					
DIVERS	Disponibilités	CF	4 442	CG		4 442			
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	2 700	CI		2 700			
	TOTAL (III)	CJ	4 126 172	CK		4 126 172			
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW							
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM							
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN							
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	4 126 172	1A		4 126 172			
Renvois : (1) Dont droit au bail				CP			(3) Part à plus d'un an :	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilitations :		Stocks :			Créances :		

CERTIFIÉ SINCÈRE ET VÉRITABLE

Désignation de l'entreprise : SAS 72 AUTOMOTIVE

Néant ☐ *

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

		Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :1.0...0.0.0.....)	DA	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC	
	Réserve légale (3)	DD	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG	
	Report à nouveau	DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(32 547)
	Subventions d'investissement	DJ	
	Provisions réglementées *	DK	
	TOTAL (I)		DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
	Avances conditionnées	DN	
	TOTAL (II)	DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	
	Provisions pour charges	DQ	
	TOTAL (III)	DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS	
	Autres emprunts obligataires	DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	4 108 930
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	18 399
	Dettes fiscales et sociales	DY	19 257
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	
	Autres dettes	EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB	2 133
TOTAL (IV)		EC	4 148 719
Ecart de conversion passif * (V)		ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	4 126 172
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B	
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C	
		1D	
		1E	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF	
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	4 148 719
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS 72 AUTOMOTIVE

Néant ☐ *

		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires				Total
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue biens* services*	FD		FE		FF		
		FG	1 067	FH		FI	1 067	
		FJ	1 067	FK		FL	1 067	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 067	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	4 053 046	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(4 053 046)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	25 843	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA		
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	25 843
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	(24 776)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)						GP	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 771	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)						GU	7 771
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(7 771)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(32 547)	

Désignation de l'entreprise : SAS 72 AUTOMOTIVE

Néant ☐ *

		Exercice N		Exercice N-1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA			
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB			
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC			
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE			
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF			
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG			
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH			
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI			
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK			
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	1 067		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	33 614		
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(32 547)		
RENVOS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO			
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY			
		IG			
	(3) Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	HP			
		HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H			
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J			
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K			
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX			
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RC			
		RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1			
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2			
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8 dont cotisations Madelin A7				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ANNEXE

Exercice du 04/05/2023 au 30/09/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 126 171.75 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 1 067.00 Euros et dégageant un déficit de 32 546.88- Euros.

L'exercice a une durée de 5 mois, couvrant la période du 04/05/2023 au 30/09/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Création de la société en mai 2023.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 04/05/2023 au 30/09/2023

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

MINUTE

72 AUTOMOTIVE
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : BEAUVAIS (60000)
5 Rue Jean Baptiste Godin
952 892 636 RCS BEAUVAIS
SIRET 952 892 636 00012

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MARS 2024

L'an 2024, le 20 mars à 11 heures 30.

La société 72 INVEST, société civile au capital de 10.000 Euros dont le siège social est à BEAUVAIS (60000), 5 Rue Jean Baptiste Godin (949 183 347 RCS BEAUVAIS), représentée par son Gérant Monsieur Anthony PONS et agissant en qualité d'associé unique possédant les 1.000 actions composant le capital social de la société 72 AUTOMOTIVE, a pris les décisions ci-dessous relatives à l'ordre du jour suivant.

Monsieur Anthony PONS intervient également en qualité de Président de la société.

ORDRE DU JOUR

- examen et approbation des comptes de l'exercice écoulé,
- affectation des résultats,
- conventions visées à l'article L.227-10 alinéa 4 du Code de Commerce,
- décisions à prendre en application de l'article 225-248 du Code de Commerce,
- pouvoirs au porteur.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après examen du bilan et des comptes annuels arrêtés au 30 septembre 2023, les approuve tels qu'ils sont présentés, lesdits comptes faisant ressortir une perte nette comptable de 32.546,88 Euros.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique décide de donner quitus pur et simple, entier et définitif au Président pour sa gestion au cours de l'exercice écoulé.

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2023 qui s'élève à 32.546,88 Euros, au poste « report à nouveau ».

QUATRIEME DECISION

L'associée unique prend acte que les conventions visées à l'article L.227-10 alinéa 4 du Code de Commerce se trouvent mentionnées sur le registre des décisions de l'associée unique.

CINQUIEME DECISION

L'associé unique, connaissance prise des pertes constatées au titre de l'exercice écoulé, qui ont ramené les capitaux propres à une valeur inférieure à la moitié du capital social, décide la poursuite de l'activité en application des dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce sur renvoi de l'article L 227-1 alinéa 3 du Code de Commerce, et prend acte que la société est tenue au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours



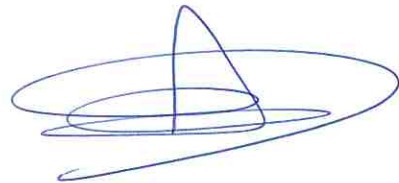
duquel la constatation des pertes qui n'ont pu être imputées sur les réserves, si dans ce délai les capitaux propres n'ont pas été reconstitués, à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

SIXIEME DECISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour faire tous dépôts et publications partout où besoin sera.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par le Président et l'associée unique.



72 AUTOMOTIVE
Société par actions simplifiée au capital de 10.000 Euros
Siège social : BEAUVAIS (60000)
5 Rue Jean Baptiste Godin
952 892 636 RCS BEAUVAIS
SIRET 952 892 636 00012

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT :
DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 20 MARS 2024**

TROISIEME DECISION

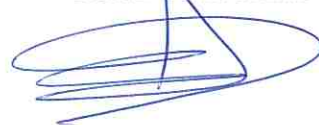
L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2023 qui s'élève à 32.546,88 Euros, au poste « report à nouveau ».

DECISION VOTEE

TROISIEME DECISION

L'associée unique décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice écoulé clos le 30 septembre 2023 qui s'élève à 32.546,88 Euros, au poste « report à nouveau ».

COPIE CONFORME

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke, positioned below the 'COPIE CONFORME' text.